

**aunege**



Auteur du contenu :

Groupe d'experts  
pédagogiques et  
techniques

Octobre 2010

# **Critères d'évaluation « mutualisation » en vue de la labellisation**

## **Sommaire du document**

<b>I</b>	<b><i>Dimension visibilité.....</i></b>	<b><i>p 2</i></b>
<b>II</b>	<b><i>Dimension réutilisation.....</i></b>	<b><i>p 2</i></b>
<b>III</b>	<b><i>Dimension réappropriation.....</i></b>	<b><i>p 3</i></b>
<b>IV</b>	<b><i>Dimension juridique.....</i></b>	<b><i>p 4</i></b>

## I - Dimension Visibilité

*Cette dimension mesure la qualité des informations mises à disposition d'un tiers concernant les points clés du module.*

### **Critère 1 : les objectifs**

Présence d'une liste (ou forme équivalente) des objectifs du module.

### **Critère 2 : les pré-requis**

Présence d'une liste (ou forme équivalente) des pré-requis nécessaires pour suivre le module.

### **Critère 3 : les connaissances et compétences visées**

Les connaissances et compétences qui seront normalement acquises en suivant le module sont précisées.

### **Critère 4 : le plan de cours**

Présence d'une liste (ou forme équivalente) des leçons ou parties dont est composé le module.

### **Critère 5 : la fiche LOM**

La fiche LOM liée au module est renseignée (la fiche LOM se trouve à l'adresse AUNEGE).

### **Critère 6 : la bibliographie/webographie**

Présence d'une liste (ou forme équivalente) des livres et sources utilisés et/ou nécessaires pour suivre le module.

## II - Dimension Réutilisation

*Cette dimension permet d'évaluer la facilité présentée par un module, pour être ré-utilisée par un enseignant sans reprendre aucune modification de la forme et du contenu.*

**Méthode :** L'analyse du module doit être approfondie et réalisée par un enseignant pour les critères 1, 2 et 3 et par un développeur multimédia pour les critères 4 et 5 afin de :

- repérer l'organisation du contenu,
- repérer l'environnement culturel du module, le sujet et la façon dont il est traité,
- repérer les éléments susceptibles de faciliter la réutilisation du module,
- repérer la technique de développement utilisée (html, xml, flash, php, etc.), les normes et standards respectés (SCORM, LOM, WGAG, etc.).

**Exemple :** repérer dans l'interface WEB la présence du plan de cours, du bouton aide ou dans le dossier de la ressource des éléments destinés au tuteur.

### **Critère 1 : la modification des contenus**

Ce critère évalue si la réutilisation du module nécessite des modifications.

### **Critère 2 : l'indépendance au contexte pédagogique**

Ce critère évalue si les références à un environnement culturel ou professionnel ne limitent pas le module à l'usage d'un public restreint. Le vocabulaire et les exemples du module ne peuvent pas être exclusif à un métier, l'utilisateur peut sans difficulté transposer les études de cas et les exemples du module dans son environnement personnel.

### **Critère 3 : la présence et la qualité d'un Guide du tutorat**

Ce critère évalue si le module possède et met à disposition un document permettant à l'enseignant d'appréhender l'ensemble des ressources disponibles et la façon de les utiliser.

### **Critère 4 : l'indépendance aux supports physiques et logiciels**

Ce critère évalue la capacité qu'offre le contenu d'un module à être exploité sur différents supports physiques (cd-rom, WEB, intranet et LMS de tout type). Ce critère n'évalue pas les services associés au module (forum, chat, etc.).

Exemple : un module initialement réalisé pour le WEB peut-il être exploité via une diffusion cd-rom sans perte de fonctionnalité ?

Contre-exemple : l'application développée en PHP devient inexploitable en l'absence d'un serveur spécifique.

Le streaming vidéo n'est pas utilisable sur un cd-rom, les QCM complexes utilisant des bases de données.

### **Critère 5 : l'interopérabilité et indépendance aux services**

Ce critère évalue la capacité d'un module à migrer d'un environnement de formation à un autre. Les points à contrôler sont : les QCM présents dans le module sont-ils dépendants du LMS, les ressources disponibles imposent-elles aux étudiants l'achat de logiciel(s) onéreux, etc.

## **III - Dimension Réappropriation**

*Cette dimension sert à évaluer la facilité avec laquelle un enseignant pourra se réapproprier le produit numérique c'est à dire pouvoir l'adapter à son enseignement et à la formation qu'il réalise. Cette facilité pourra se mesurer par :*

- *le fait de pouvoir modifier ou adapter une partie du contenu,*
- *le fait de pouvoir réorganiser le contenu,*
- *le fait de pouvoir utiliser le produit numérique dans différents contextes culturels.*

**Méthodologie :** Les critères n'étant pas tous de nature identique, il n'y a pas de méthodologie générale pour la dimension mais une par critère.

### **Critère 1 : l'ouverture des formats de fichiers**

La modification ou l'adaptation des documents est possible. L'idée est de mesurer si les documents ont été conçus pour être facilement modifiés par un enseignant non-spécialiste d'informatique : exemple un fichier word, rtf est facilement modifiable, un fichier pdf, flash, vidéo n'est pas modifiable facilement.

**Méthodologie :** recenser l'ensemble des formats utilisés dans le produit numérique puis faire la proportion de documents modifiables (privilégier si possible le volume d'informations ou si pas possible le nombre de documents).

### **Critère 2 : la possibilité de réorganisation du module**

Il est possible de reconstruire à partir des unités pédagogiques un nouveau produit numérique ne comportant qu'une partie des unités pédagogiques et éventuellement de changer leur ordre

### **Critère 3 : l'indépendance du fond à la forme**

Séparation informatique entre le contenu textuel et sa présentation graphique afin de pouvoir modifier le texte sans remettre en cause la forme et inversement.

#### **Critère 4 : la pertinence de la granularité**

Les unités sont organisées de façon cohérente et homogène et surtout la taille de ces grains est suffisamment petite pour pouvoir en isoler un, pour le supprimer, le déplacer.

#### **Critère 5 : l'indépendance des unités pédagogiquement sécables (leçons, chapitres) qui composent le cours**

Les grains qui composent le cours sont indépendants pédagogiquement, cela signifie que lorsque l'étudiant étudie un grain, il n'est pas renvoyé par un lien hypertexte ou une référence vers une autre unité pédagogique.

Toutefois, si à l'entrée de l'unité pédagogique il est précisé que pour suivre cette partie il est nécessaire d'avoir suivi une autre partie ou d'avoir les pré-requis correspondants, on considère qu'il y a indépendance pédagogique.

### **IV - Dimension juridique**

*La dimension juridique est l'ensemble des critères correspondant aux aspects juridiques, à savoir les règles, règlements, contrats.*

#### **Critère 1 : l'existence de tous les actes juridiques nécessaires à l'exploitation sans préjudice de tiers**

*Il s'agit de l'existence :*

- *des contrats (et de leur signature en bonne et due forme) avec le(s) auteur(s) et entre co-producteurs ;*
- *des éventuelles autorisations relatives au droit à l'image (vidéo ou photo d'une ou 2 personnes hors événement public par ex) ;*
- *et des autorisations des auteurs d'autres œuvres insérées dans la ressource (illustration, musique, photo, extrait, etc..).*

#### **Critère 2 : le degré de propriété des cessions au bénéfice d'AUNEGE**

Il s'agit des informations qui se trouvent dans les contrats, mais également dans les autorisations délivrées : Ces informations doivent correspondre à une durée et à un périmètre d'exploitation jugés raisonnables.

#### **Critère 3 : les mentions légales portées à la connaissance de l'utilisateur du module**

Copyright, noms des auteurs (photographes, illustrateurs...etc..).